FICHE TECHNIQUE

13011 – FEU TRICOLORE RÉCOMPENSE D200MM AVEC ALIMENTATION SOLAIRE





Feu conforme à la norme NF EN 12368

LES PLUS :

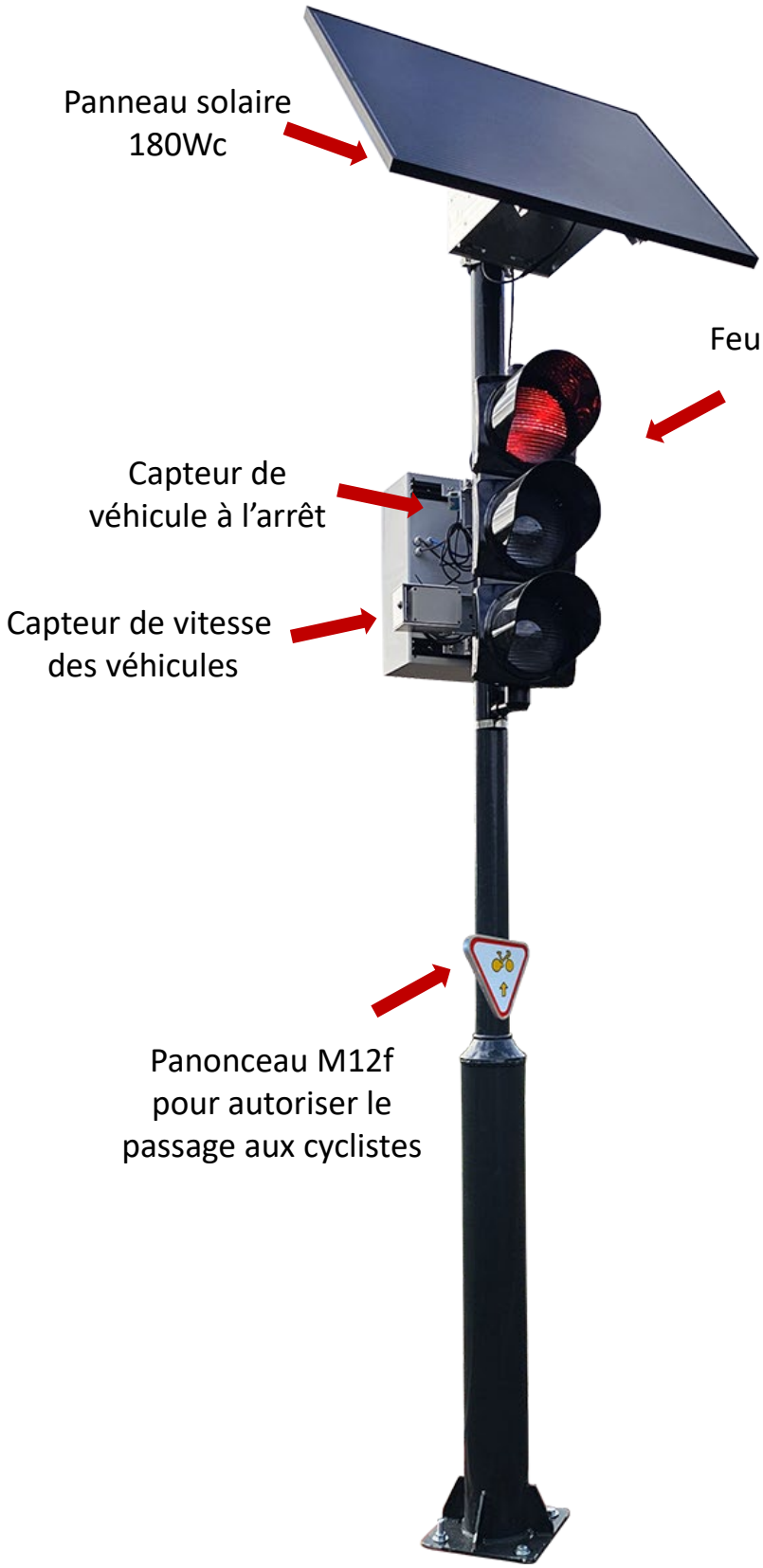
- Excellente efficacité pour faire ralentir les automobilistes
- Alimentation solaire autonome à basse consommation
- Conforme à la norme CE EN 12368:2006

Caractéristiques techniques

DIMENSIONS & POIDS	• Hauteur sans patte : 750 mm / Avec pattes : 905 mm • Profondeur avec pattes et visières : 390 mm • Diamètre optique : 200mm
MATÉRIAUX	• Boitier, visière et pattes en polycarbonate noir • Lentilles en polycarbonate
ALIMENTATION	• Panneau solaire 180Wc + batterie LFP 100Ah
SOURCE LUMINEUSE	• 3 optiques leds (rouge, orange, vert) à basse consommation
GESTION	• Carte contrôleur avec cycle suivant recommandation CEREMA • Capteur détection véhicule à orienter pour distance 80/100m • Gestion des véhicules à l'arrêt avec temporisation
FIXATION	• Pattes de fixation incluses et orientables
INDICE DE PROTECTION	• IP55
TEMPERATURE D'UTILISATION	• -40°C à +60°C
HOMOLOGATION	• Conforme Norme CE EN 12368:2006
ACCESSOIRES	• Panonceau M12f « Céder le passage pour les cyclistes » fourni

FICHE TECHNIQUE

13011 – FEU TRICOLORE RÉCOMPENSE D200MM AVEC ALIMENTATION SOLAIRE





13011 – FEU TRICOLORE RÉCOMPENSE D200MM AVEC ALIMENTATION SOLAIRE

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :



1. En l'absence de véhicule, le feu est au rouge.



2. Lorsqu'un véhicule est détecté à l'amont du feu, le feu passe au vert après un délai fixe. Ce délai est calculé en fonction de la vitesse de référence choisie.

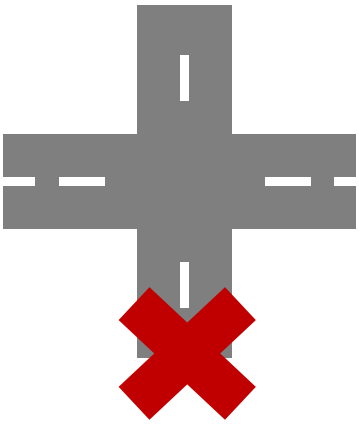
13011 – FEU TRICOLORE RÉCOMPENSE D200MM AVEC ALIMENTATION SOLAIRE

IMPLANTATION A RESPECTER :

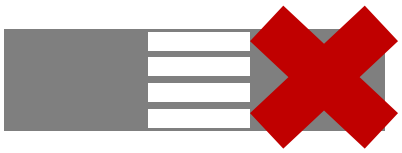
→ Uniquement en section courante

Le conducteur ne doit pas être perturbé par des facteurs extérieurs en approche et en sortie du dispositif.

Le feu doit être implanté à plus de 30 mètres de :



d'intersection



de passage piéton



de signalisation additionnelle

→ Un seul sens de circulation

Sur les rues à double sens, un seul sens de circulation est équipé du dispositif.
Si l'on souhaite traiter l'autre sens, il est recommandé d'éloigner les dispositifs afin qu'ils ne soient pas perçus comme des feux gérant une traversée piétonne.

